



Vaudreuil-Dorion

**AVIS PUBLIC
DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES AUX
DISPOSITIONS DE LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME**

Le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion, lors d'une séance qui se tiendra sans la présence du public le lundi 6 juillet 2020 à 19 h 30, conformément à l'arrêté ministériel numéro 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 26 avril 2020, statuera sur des demandes de dérogations mineures pour les immeubles suivants :

<u>Lieu de dérogation</u>	<u>Nature</u>
2505, chemin de la Petite-Rivière / Lot 3 860 074 / Zone C4-833	Autoriser une marge latérale d'un abri d'auto à 1,5 mètre de la ligne de lot en dérogation à l'article 2.2.11.3 du Règlement de zonage n° 1275 qui exige, pour les bâtiments accessoires aux usages autres que l'habitation, que les marges soient les mêmes que celles du bâtiment principal, soit 2,5 mètres, dans la zone C4-833.
1113, route Harwood / Lot 5 197 046 / Zone I2-646	Autoriser l'entreposage en cour avant et avant secondaire en dérogation à l'article 1.6.2.4 b) du Règlement de zonage n° 1275 qui ne le permet pas.

Toutes questions ou tous commentaires concernant lesdites dérogations mineures peuvent être acheminés au plus tard à 16 h le 6 juillet 2020 à l'adresse suivante greffe@ville.vaudreuil-dorion.qc.ca ou par téléphone au 450 455-3371, poste 2010.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre devant les membres du Conseil relativement à ces demandes, en contactant un numéro qui sera affiché à l'écran durant la visioconférence (<https://csur.tv/>) lors de la séance du Conseil municipal du 6 juillet 2020.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce dix-neuvième (19^e) jour du mois de juin deux mille vingt (2020).

Mélissa Côté, notaire, OMA
Greffière adjointe

Le présent avis peut être consulté sur le site
Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Tel que prévu au Règlement n° 1750 adopté le 19 février 2018 par le Conseil municipal, je, Mélissa Côté, greffière adjointe de la Ville de Vaudreuil-Dorion, certifie que l'avis ci-dessus a été publié sur le site Internet de la Ville le 19 juin 2020.

Vaudreuil-Dorion, le 19 juin 2020

Mélissa Côté, notaire, OMA
Greffière adjointe